



ibsa
perspective .brussels 
institut bruxellois de statistique et d'analyse



RAPPORT ANNUEL DE L'IBSA 2023

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Auteurs

Cécile DEVOS et Jonathan TUTRICE

Comité de lecture

Sabrine CIPRIANO, Xavier DEHAIBE, Aynah GANGJI

Direction scientifique de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Astrid ROMAIN

COUVERTURE

Concerto - Communication Agency

Photographie : © Eric OSTERMANN

MISE EN PAGE

Arnaud Tignol (IBSA)

TRADUCTION

Traduit du français vers le néerlandais par Production SA

Relecture : Faiza DJAIT (IBSA)

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid ROMAIN, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

ibsa@perspective.brussels - www.ibsa.brussels

RAPPORT ANNUEL DE L'IBSA 2023



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	5
INTRODUCTION	6
RÉALISATIONS ET ACTIVITÉS	7
Quelques chiffres	7
Ligne du temps	8
La production et la diffusion des statistiques publiques	10
La réalisation et la diffusion des analyses	13
L'IBSA évalue les politiques publiques	18
Travaux en partenariat	19
L'IBSA promeut la connaissance objective	21
L'IBSA conseille les institutions bruxelloises	22
RESSOURCES	23
L'équipe	23
Le budget de l'IBSA	25
ANNEXES	26
Annexe 1 : Rapport d'activités 2023 du comité-Programme IBSA-COCOM	27
Annexe 2 : Rapport annuel du Conseil scientifique	28
Annexe 3 : Rapport sur la sécurité des données	29
Annexe 4 : Publications réalisées en 2023	30

PRÉFACE

Chères lectrices, Chers lecteurs,

À l'heure actuelle, la masse d'informations accessibles est considérable. Cependant, il est de plus en plus difficile de distinguer l'information objective de la désinformation pure et de ses nuances intermédiaires. À cet égard, les instituts de statistique et d'analyse indépendants jouent un rôle important.

Ainsi, les travaux de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse éclairent le débat public en Région Bruxelloise de manière objective. Ces réalisations contribuent à la prise de décision par nos gouvernants et nourrissent les travaux des institutions bruxelloises.

Ce rapport annuel met en lumière les principales réalisations de l'Institut sur l'année écoulée. Outre la mise à jour et le développement de statistiques, l'IBSA s'est doté d'une nouvelle version du Monitoring des Quartiers et a réalisé des analyses et évaluations sur des thématiques très variées. Vous les trouverez sur notre site internet : ibsa.brussels

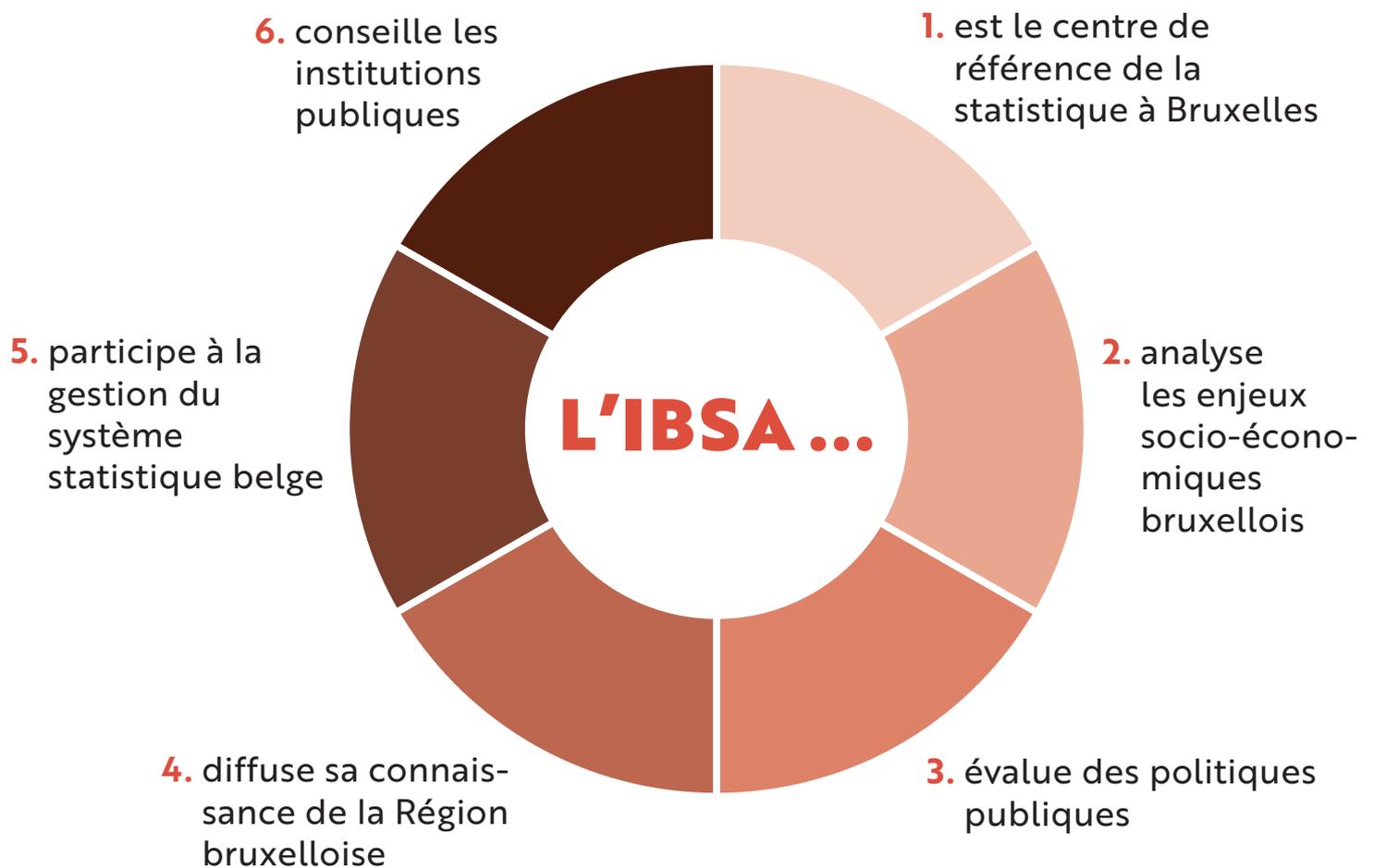
Tous ces travaux sont le résultat de l'investissement fort des équipes de l'IBSA. Je les en remercie vivement.

Je vous souhaite une très agréable lecture !

Astrid ROMAIN
Directrice de l'IBSA

INTRODUCTION

L'arrêté du 25 novembre 2015 relatif à la coordination de la statistique régionale et au fonctionnement de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse définit les missions de l'IBSA. Elles se synthétisent en six axes :



Ce rapport d'activité 2023 met en lumière les réalisations principales de l'Institut sur l'année écoulée. Toutes les informations complémentaires sont accessibles sur le site internet <https://ibsa.brussels>.

RÉALISATIONS ET ACTIVITÉS

QUELQUES CHIFFRES



Statistiques diffusées

› **787** dont **67** nouvelles statistiques

via ibsa.brussels et monitoringdesquartiers.brussels

Réseaux sociaux



794 abonnés (au 31 décembre)



1088 abonnés (au 31 décembre)



19 publications



2 évaluations finalisées



› **13 newsletters** diffusées

› **1093** abonnés à la newsletter de l'IBSA

(au 31 décembre)



11 communiqués de presse



389 questions reçues

via ibsa@perspective.brussels



16 Le Saviez-vous ?¹



9 Événements auxquels l'IBSA a contribué
(orateur)



117 citations dans les **médias**

¹ Les Le Saviez-vous sont une rubrique du site internet de l'IBSA.

2023

NOUVELLES STATISTIQUES:

- Enseignement
- Recherche et technologie
- Finances publiques
- Aménagement du territoire et immobilier

NOMBRE DE STATISTIQUES DIFFUSÉES



PROGRAMME STATISTIQUE PLURIANNUEL BRUXELLOIS 2023-2026

CAHIER N°10
Les « spending reviews » expliquées

APERÇU CONJONCTUREL
Une forte baisse de l'inflation renforce la confiance des Bruxellois

BAROMÈTRE CONJONCTUREL
Comment se portent l'activité économique et le marché du travail dans la Région, dans une année de turbulences marquée par l'invasion russe et la hausse des prix ?

FOCUS N°60
Numérisation de l'économie et de la société : où en est-on en Région de Bruxelles-Capitale ?

RAPPORT ANNUEL 2022

FOCUS N°61
Baromètre démographique 2023

MINI-BRU 2023

NOUVELLES STATISTIQUES:

- Sécurité routière
- Tourisme

MONITORING DES QUARTIERS
Mise en ligne de la nouvelle version

FOCUS N°56
Bruxelles est-elle une ville verte ?

FOCUS N°59
Migrations interrégionales et revenus en Région de Bruxelles-Capitale

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES 2023-2028

APERÇU CONJONCTUREL
Forte croissance du secteur des services et des investissements, mais la confiance des entreprises s'affaiblit

CAHIER N°11
Macrozones

ÉVALUATION N°4
Évaluation de l'impact de la sensibilisation et des sanctions en matière de propreté dans l'espace public

CAHIER N°9
Quelle est l'influence de l'environnement urbain sur l'équipement automobile en Région bruxelloise ?

SÉMINAIRE
Mesure des accessibilités : enjeux et méthodes

FOCUS N°57
La dynamique de l'emploi salarié en Région bruxelloise

NOUVELLES STATISTIQUES:

- Enseignement

PANORAMA SOCIO-ÉCONOMIQUE 2023

LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DES STATISTIQUES PUBLIQUES

Introduction

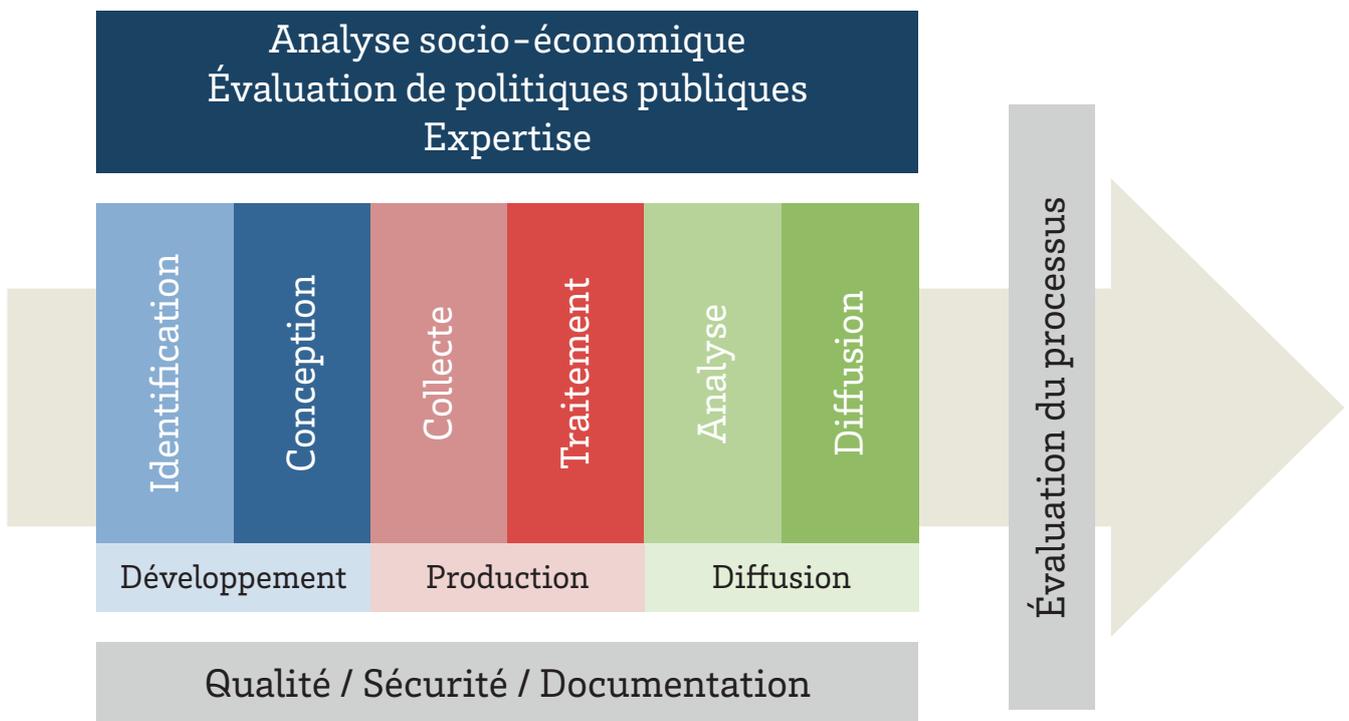
Disposer de statistiques publiques fiables et facilement accessibles est un élément crucial de toute gestion publique. Les statistiques permettent de quantifier des réalités spécifiques, de développer des politiques publiques appropriées, puis de les évaluer et de les améliorer.

Le processus de production statistique comprend trois étapes successives qui conduisent à la mise à disposition des statistiques aux utilisateurs :

- › La première étape consiste à développer de nouvelles statistiques, en identifiant les besoins en statistiques pour la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que les sources de données disponibles pour y répondre. Cette phase implique également un travail méthodologique préliminaire (définition des concepts, méthodes de collecte et de traitement, etc.).

- › La deuxième étape, la phase de production, concerne à la fois les nouvelles statistiques et les statistiques existantes, et implique la collecte des données et leur traitement pour produire des statistiques publiques conformément au Code de bonne pratique de la statistique européenne.
- › La troisième étape, la diffusion, implique par ailleurs l'analyse et la documentation des statistiques afin d'assurer une interprétation correcte lors de leur diffusion.

Les nouveaux développements statistiques découlent principalement des priorités définies dans le Programme statistique pluriannuel établi selon les besoins du Gouvernement et des partenaires ainsi que de la disponibilité et de la fiabilité des sources.



Les réalisations 2023

L'IBSA a diffusé 771 statistiques, sur des thèmes aussi variés que la population, les revenus et dépenses des ménages, la précarité et l'aide sociale, la santé, la petite enfance, l'enseignement, le marché du travail, l'économie, la recherche et la technologie, les finances publiques, l'aménagement et l'immobilier, l'environnement et l'énergie ou encore la sécurité.

De nouvelles statistiques ont été diffusées dans 6 thèmes :

Enseignement :

Dans **Parcours scolaires**, de nouvelles statistiques complètent les tableaux concernant le *redoublement* et le *retard scolaire*.

Dans **Population scolaire**, l'*enseignement collectif à domicile* complète les tableaux de l'*enseignement à domicile*. La statistique concernant le *Nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur hors universités* a été réorganisée et réparti les étudiants selon le domaine d'étude.

Environnement et Énergie :

Un nouveau tableau sur les *Installations photovoltaïques certifiées par commune* a été publié dans **Énergie**.

Marché du travail :

Dans **Chômage**, un nouveau tableau donne le *Nombre d'offres d'emploi reçues par Actiris* et le *nombre d'offres satisfaites classées* selon la dernière nomenclature adoptée pour les domaines professionnels.

Précarité et aide sociale :

Dans **Centres publics d'action sociale (CPAS)**, de nouveaux tableaux ont été ajoutés concernant :

- › le *Nombre de réfugiés reconnus et de personnes sous protection subsidiaire bénéficiaires du revenu d'intégration sociale*,
- › les *Bénéficiaires du droit à l'intégration sociale avec un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS)*,
- › l'*Aide médicale* sous différentes formes.

Recherche et technologie :

Dans **Recherche et développement**, un nouveau tableau a été ajouté sur les *Dépenses intérieures brutes en Recherche et Développement* par source de financement.

Revenus et dépenses des ménages :

De nouvelles statistiques ont été publiées au sujet du *Revenu équivalent après impôt* dans la **Statistique fiscale des revenus**. Les revenus y sont à présent déclinés par variables (âge, sexe, nationalité, type de ménage, position dans le ménage).

Par ailleurs, l'IBSA publie chaque année sur son site internet le calendrier statistique.

Qualité et Sécurité des données

Pour veiller à la protection des données à caractère personnel ou des statistiques confidentielles, la sécurité de l'information est au cœur des préoccupations de l'IBSA. L'Institut accorde par ailleurs une attention constante à la qualité des données. En sa qualité d'Autorité statistique régionale et de la Commission communautaire commune, l'Institut s'engage à respecter le cadre de qualité commun du Système statistique européen, qui représente la norme en matière de qualité des

statistiques publiques. Ce cadre comprend :

- › Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne,
- › Le cadre d'assurance qualité du Système statistique européen,
- › Les principes généraux de la qualité, tels que l'interaction continue avec les utilisateurs, l'engagement des dirigeants, le partenariat, etc.



Caroline SCOUBEAU

Data Protection Officer

Thème : Sécurité des données

Qu'est-ce qu'un DPO (Data Protection officer) ?

Le DPO, ou Délégué à la Protection des Données en français, est un nouvel intervenant prévu par le RGPD. Certains organismes, comme l'IBSA, sont obligés d'en désigner un. Le DPO joue un rôle clé dans la politique de protection des données de son organisation. Ses missions sont mentionnées à l'art. 38, §1 du RGPD et pour les autorités statistiques, ces missions sont élargies pour couvrir les missions prévues dans la loi sur la statistique publique. Le responsable de traitement (en l'occurrence, l'IBSA) doit impliquer le DPO de manière appropriée et en temps utiles pour qu'il puisse effectuer correctement ses missions.

Par exemple,

- › Le DPO aide/conseille/donne des avis d'initiative ou sur demande à toute question qui lui est soumise en matière de protection des données personnelles ;
- › Il aide à créer ou adapter un projet conformément à la réglementation ;
- › Il conseille/aide à réaliser une analyse d'impact ;
- › Il conseille/aide à la rédaction du registre des activités de traitement ;
- › Il conseille/aide à la rédaction d'un politique interne en matière de protection des données ;
- › Il conseille/aide à l'analyse d'une violation de données à caractère personnel et le suivi de celle-ci ;
- › Il aide à la sensibilisation/formation du personnel dans cette matière ;
- › Etc.

Quel est son rôle au sein d'une institution statistique ?

Le rôle du « DPO statistique » est le même que mentionné ci-dessus. Au final, l'intégrité, la continuité et la confidentialité des données à caractère personnel doivent être garantis par le responsable de traitement et, pour ce faire, le DPO est là pour l'aider et le conseiller.

Dans le contexte d'une institution statistique, le DPO élargira son « scope » sur les données statistiques (pour respecter le secret statistique) qui peuvent ne pas être des données à caractère personnel.

Comment sont sensibilisés les agents de l'IBSA aux questions de sécurité de l'information et au secret statistique ?

Chaque nouvel agent engagé est invité à suivre une séance de sensibilisation sur la protection des données (obligatoire). Cette sensibilisation se fait ensuite au travers des divers projets ; les agents en charge doivent à un moment ou l'autre de leur process prendre contact avec le DPO pour obtenir un avis de sa part. En discuter par mail ou lors de réunions participe à la sensibilisation continue des agents.

Enfin, il est toujours possible pour une équipe de demander une sensibilisation spécifique au DPO. Cela peut s'organiser à tout moment.

LA RÉALISATION ET LA DIFFUSION DES ANALYSES

Introduction

La réalisation d'études et d'analyses sur les enjeux socio-économiques de la Région bruxelloise représente une part significative de l'activité de l'IBSA. L'Institut conçoit des outils d'analyse et produit des analyses cartographiques et socio-économiques détaillées à l'échelle de la Région, des communes et des quartiers.

De plus, l'IBSA élabore régulièrement des prévisions conjoncturelles et des projections à moyen terme en utilisant différents modèles statistiques ou économétriques.

Ces analyses sont ensuite diffusées au travers de différentes séries de publications :

- › Mini-Bru
- › Cahiers de l'IBSA
- › Aperçu conjoncturel
- › Focus de l'IBSA
- › Perspectives économiques régionales
- › Panorama socio-économique
- › Évaluations de l'IBSA
- › Baromètre conjoncturel
- › Zoom sur les communes
- › ...

Les réalisations 2023

L'année 2023 signe le retour de la série « À la Une » dont l'objectif est de mettre en avant un phénomène observé grâce aux travaux de l'IBSA. Les sujets et thématiques mis en lumière dans les « À la Une » en 2023 sont :

- › L'augmentation du taux de couverture dans l'accueil de la petite enfance entre 2019 et 2021 ;
- › Un élève sur 6 est un redoublant dans l'enseignement secondaire technique et professionnel ;
- › Vagues de chaleur à Uccle entre 1901 et 2023 : les années 2010 et 2020 affichent des records ;
- › La stabilisation de la population bruxelloise (projection 2025-2050).

On dénombre 28 publications en 2023, dont notamment :

- › **6 Focus de l'IBSA**, sur des thèmes aussi larges que l'environnement, l'emploi, la démographie ou encore la recherche et la technologie.
- › **3 Cahiers de l'IBSA**, qui répondent aux problématiques suivantes :
 - Quelle est l'influence de l'environnement urbain sur l'équipement automobile en Région bruxelloise ? (n°9)
 - Comment mener avec succès une *spending review* ? (n°10)
 - Les macrozones (n°11)
- › **1 Évaluations de l'IBSA**, qui traite de l'impact de la sensibilisation et des sanctions en matière de propreté dans l'espace public.
- › **4 Aperçus conjoncturels**
- › **2 Baromètres conjoncturels**
- › **Le Panorama socio-économique 2023**
- › **Le Mini-Bru édition 2023**

Spending Reviews

L'IBSA a élaboré un guide méthodologique sur les spending reviews ainsi que des analyses liées aux deux spending reviews menées en 2023, sur l'innovation et les allocations familiales.



Gwendoline MOREAU et Simon STANDAERT,

Cellule Emploi et Economie

Thème : Revues des dépenses et des recettes (Spending Reviews)



Gwendoline, vous avez travaillé à la rédaction du Cahier de l'IBSA n°10 « Comment mener une Spending Review avec succès ». Celui-ci a été publié en 2023. En quoi ce Cahier peut-il être utile à la réalisation de spending reviews ?

En 2020, il a été demandé à l'IBSA de fournir un soutien méthodologique aux premiers exercices de revues des dépenses et des recettes réalisés en Région bruxelloise. Nous avons alors eu besoin de rassembler et d'assimiler l'information existante pour nous familiariser avec les objectifs et les exigences du processus. Le Cahier a été une opportunité de communiquer nos apprentissages aux experts impliqués, afin qu'ils puissent ensuite travailler et collaborer efficacement. Il sert aujourd'hui de document de référence aux nouvelles administrations à qui cet exercice est demandé.

Simon, quelle est l'utilité des revues des dépenses et des recettes ?

Le terme « Revues des dépenses et des recettes » désigne un processus de définition et de mise en œuvre de réformes visant en particulier à améliorer l'atteinte des objectifs d'une politique publique (efficacité), et à mieux maîtriser le coût de l'atteinte des objectifs pour le budget régional (efficacité). Une particularité est que la tâche de définition des réformes proposées au Gouvernement est confiée à un groupe de fonctionnaires issus de différentes administrations, et doit durer un an au maximum.

J'y vois une double utilité. La première est évidente : il s'agit d'améliorer l'action publique et l'allocation des ressources mises en commun. La seconde est liée au processus : il s'agit de permettre aux équipes en charge de la mise en œuvre d'une politique de prendre du recul, d'analyser « leur » politique et d'adresser au Gouvernement des propositions de réformes, argumentées sur base de faits. L'exercice participe donc à diffuser dans l'administration une culture de la prise en compte de la preuve dans la prise de décision.

Gwendoline, le processus de revues des dépenses et des recettes est-il une spécificité bruxelloise ?

Non, absolument pas. Plus de 30 pays de l'OCDE réalisent actuellement ce type d'exercice de façon régulière. Les Pays-Bas et le Danemark sont pionniers en la matière, depuis les années 1970 et 1980 respectivement. En 2021, l'accès aux fonds européens pour la Reprise et la Résilience a été conditionné à l'intégration de revues des dépenses et des recettes au cycle budgétaire pour plusieurs pays ou entités régionales, en ce compris la Région bruxelloise. En revanche, chaque région est libre de mettre en place sa propre gouvernance du processus, et la Région bruxelloise a son propre fonctionnement, avec un centre de coordination au sein de Bruxelles Synergie, un soutien méthodologique apporté par l'IBSA et une expertise budgétaire proposée par Bruxelles Finances et Budget.

Simon, comment les résultats des revues des dépenses et des recettes sont-ils communiqués aux parties prenantes, notamment aux décideurs politiques et au public ?

Lorsque le groupe de travail composé de fonctionnaires aboutit à ses propositions de réforme, il rédige un rapport dans lequel les propositions sont argumentées et budgétisées. Le groupe communique d'abord ce rapport à un comité de pilotage composé de fonctionnaires dirigeants, et ensuite au Gouvernement. Le rapport est finalement présenté au parlement et rendu public.

Monitoring des quartiers

Sous un format de diffusion différent, l'IBSA met également à la disposition des utilisateurs le Monitoring des Quartiers. Ce site internet a bénéficié d'une refonte en 2023. Cet outil interactif permet de suivre l'évolution des 145 quartiers bruxellois. Il propose de nombreuses cartes à l'échelle infra-communale qui présentent une sélection d'indicateurs. Ces cartes mettent en lumière les dynamiques et les disparités territoriales au sein de la Région de Bruxelles-Capitale.

Carte des surfaces imperméables

La dernière mise à jour datait de 2006. L'indicateur mesure l'étendue de l'imperméabilisation par quartier. Il permet ainsi de comprendre l'impact de l'urbanisation sur l'environnement et d'éclairer les politiques de gestion de l'eau et d'aménagement du territoire.

Distance moyenne d'accès aux 4 biens de base

L'indicateur permet de calculer la qualité de la desserte des lieux de résidence et d'activités par l'offre commerciale offrant des produits de base. Exprimé par une distance, l'indicateur permet une interprétation intuitive, du point de vue du consommateur potentiel.

Sachant qu'un piéton se déplace à une vitesse comprise entre 3 et 4 kilomètres par heure, une distance comprise entre 250m et 350m (soit 500 à 700m pour un trajet aller-retour) correspond à un temps de marche de l'ordre de 10 minutes. L'indicateur proposé tient compte de l'hétérogénéité de la répartition spatiale des logements et des activités au sein des quartiers et des communes, au travers de la répartition spatiale des points d'adresse.

Taux de rez-de-chaussée occupés par du commerce

L'indicateur quantifie l'importance relative de la fonction commerciale au sein des quartiers ou des communes. L'importance quantifiée correspond à la perception de la place occupée par le commerce dans les rez-de-chaussée des bâtiments à front de rue des différents quartiers. L'indicateur relève ici de la perception dans un paysage urbain de la fonction commerciale.

Combiné aux indicateurs portant sur les bureaux, ils permettent de quantifier l'importance des fonctions non-résidentielles dans les paysages urbains des quartiers et des communes bruxelloises.

Taux de végétalisation

Le taux de végétalisation est un indicateur de la présence et de la répartition des surfaces vertes dans la région. La présence de végétation constitue un élément important de la qualité du cadre de vie en milieu urbain. Les espaces végétalisés fournissent des opportunités de détente et de récréation (dans le cas des forêts, parcs et jardins notamment) mais ils contribuent également à réguler le microclimat urbain, à réduire les risques d'inondation et à favoriser la présence de la biodiversité.

Le taux de végétalisation est un indicateur complémentaire à ceux mesurant le taux d'occupation du bâti (des îlots) et du degré d'imperméabilisation, qui sont présentés par ailleurs dans le Monitoring des Quartiers.

Taux d'occupation du bâti des îlots

La détermination du « Taux d'occupation du bâti des îlots » (ou l'encombrement intérieur des îlots) permet de qualifier la morphologie horizontale (ou vue du ciel) de la Région bruxelloise. L'objectif est ici d'appréhender le degré de fermeture de l'espace, c'est-à-dire la proportion de l'espace qui est occupée par un bâtiment.

Part de la population à proximité d'un espace vert accessible au public

Complémentaire de la « Part des surfaces imperméables » (espaces imperméables et donc non occupé par de la végétation), l'indicateur « Part de la population à proximité d'un espace vert accessible au public » complète le sujet « Espaces verts ». La mise en évidence de la présence d'un espace vert accessible au public dans ou à proximité d'un quartier permet d'appréhender le rôle social des espaces verts dans une ville. En effet, en milieu urbain, les espaces verts constituent un élément essentiel de la qualité du cadre de vie. « Ces lieux sont des lieux de socialisation, lieux qui servent de vase d'expansion à un habitat dont la superficie tend à se contracter. » (BRAT, 2009)

Bruxelles Environnement (IBGE) a réalisé un inventaire des espaces verts et récréatifs accessibles au public en Région de Bruxelles-Capitale afin d'apporter une information quantitative de l'offre en espaces verts. Les espaces verts retenus sont les espaces destinés à la détente, d'une surface de plus de 500m² et pleinement accessibles au public - c'est-à-dire ceux pour lesquels l'accès est libre de fait et de droit. Ainsi par exemple, le domaine Royal n'est pas retenu pour construire l'indicateur car il s'agit d'un espace vert non accessible au grand public.

Part des logements ayant accès à un jardin privé

Cet indicateur montre la répartition des logements ayant un accès à un jardin privé selon les différents quartiers bruxellois. Les jardins privés font partie intégrante de l'infrastructure verte de la Région bruxelloise, en complétant l'offre en espaces verts publics. Ils contribuent également à la qualité du cadre de vie. En effet, l'accès à un jardin privé constitue un atout important pour la qualité résidentielle du logement. Pour les logements qui en sont dépourvus, la présence de jardins privés dans un quartier contribue indirectement à la qualité paysagère et à l'attractivité de ce quartier.

L'indicateur est calculé à partir des données de l'Enquête socioéconomique de 2001. Il ne précise pas ce qui est entendu par un « accès à un jardin privé ». Vu le changement de formulation de la question entre les différents recensements (1981, 1991 et 2001), il n'est pas possible de faire des comparaisons temporelles et d'estimer l'évolution de la couverture géographique des jardins privés en Région de Bruxelles-Capitale.

Niveaux de bruit multi-exposition : indicateur Lden (24h) et

Niveaux de bruit multi-exposition : indicateur Ln (23h-7h)

Le bruit est une source de gêne pour la population. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, il représente même la deuxième plus grande menace environnementale pour la santé en Europe. Les effets de la pollution par le bruit sont multiples : perturbation du repos et du sommeil, effets physiologiques, problèmes de santé mentale, interférences avec d'autres activités, déficit auditif, etc.

Concentrations moyennes annuelles en dioxyde d'azote (NO₂)

Les problématiques de pollution extérieure influencent fortement la qualité du cadre de vie des Bruxellois. Les effets des oxydes d'azote (NOX) sur l'environnement ou sur la santé sont multiples. Ainsi, par exemple, au niveau environnemental, ces gaz contribuent à la formation d'ozone et de particules secondaires, ainsi qu'au phénomène des pluies acides.

En matière de santé, les oxydes d'azote pénètrent dans les plus fines ramifications respiratoires, ce qui peut entraîner une dégradation de la respiration, une hyperréactivité des bronches chez les asthmatiques ou une augmentation de la sensibilité des bronches aux infections microbiennes chez les enfants. Un rapport de l'Agence européenne pour l'environnement estime que l'exposition au NO₂ a été responsable de 750 décès prématurés en Belgique en 2019 (AEE, 2021).

Concentrations moyennes annuelles en particules fines de diamètre inférieur à 2.5µm (PM_{2.5})

Les problématiques de pollution extérieure influencent fortement la qualité du cadre de vie des Bruxellois. Les effets des particules fines sur la santé ou sur l'environnement sont multiples.

Un taux élevé de particules fines dans l'air est un facteur de risque pour la santé, car il favorise l'apparition de maladies cardiovasculaires, de troubles pulmonaires et du cancer du poumon. Une exposition chronique aux PM_{2.5} amplifie le risque de maladies chroniques comme le diabète de type 2 et l'hypertension artérielle. Un rapport de l'Agence européenne pour l'environnement estime que l'exposition aux PM_{2.5} a été responsable de 6.500 décès prématurés en Belgique en 2019 (AEE, 2021).



A. HENRY

Cellule Territoire et Population
Thème : Monitoring des quartiers

La nouvelle version du site du Monitoring des quartiers a été mise en ligne en 2023. Quelles informations peut-on y retrouver ?

On peut y retrouver près de 300 indicateurs présentés sous forme de cartes et tableaux, répartis dans de nombreuses thématiques telles que la population, le marché du travail, les revenus, etc.

Les données reposent sur plus de 30 sources (fédérales, régionales, communautaires...) et couvrent l'ensemble du territoire de la Région à plusieurs échelles : les secteurs statistiques, les communes, et surtout l'échelle intermédiaire qui est celle des quartiers, particulièrement adaptée à l'observation urbaine.

Ces données sont disponibles en série historique (parfois jusqu'à 30 années de données).

De nouveaux indicateurs sont continuellement développés grâce à l'obtention de nouvelles données.

À quel public est destiné le site du Monitoring des quartiers ?

En tant qu'outil de suivi de quartiers bruxellois et d'aide à la décision, il s'adresse aux pouvoirs publics et aux administrations, mais aussi aux chercheurs, bureaux d'études, enseignants, étudiants, et à toute personne intéressée par l'observation des dynamiques bruxelloises. Il peut également être utile aux acteurs de la société civile et associative, par exemple dans le cadre de mouvements citoyens.

Quelles sont les principales nouveautés de cette version par rapport à l'ancienne ?

Dans le nouveau site, l'administration (import et développement de nouvelles données, etc.) est facilitée. Le design a été revu et adapté à la charte graphique de Perspective. Les performances et la convivialité pour les utilisateurs ont été améliorées. Enfin, son design est responsive, c'est-à-dire qu'il s'adapte au support utilisé (tablette, smartphone, etc.).

L'IBSA ÉVALUE LES POLITIQUES PUBLIQUES

Introduction

Parmi ses missions, l'IBSA mène des évaluations de politiques publiques. Elles lui sont confiées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ou par ordonnance. Ces évaluations sont une véritable aide à la décision pour améliorer les politiques publiques en place.

Pour cela, l'IBSA améliore en continu son expertise méthodologique. Ainsi, il utilise des modèles statistiques et des techniques d'analyse appropriés. De cette manière, les spécificités régionales telles que la taille du territoire, la taille des échantillons ou le type de données disponibles sont prises en compte dans les évaluations menées ou coordonnées par l'Institut.

De plus, l'Institut offre un soutien méthodologique aux autres instances bruxelloises chargées de mener ou de coordonner les évaluations de politiques publiques. Par ailleurs, il participe à des réseaux d'évaluateurs tels que le Vlaams Evaluatieplatform et la Société Française de l'Évaluation, favorisant ainsi les échanges d'expérience avec d'autres organismes publics d'évaluation.

Les rapports d'évaluation sont remis au Gouvernement, et des publications sont diffusées dans la série « Les évaluations de l'IBSA ».

Les réalisations 2023

En 2023, l'IBSA a achevé l'évaluation de l'impact de la réforme de 2017 de l'abattement des droits d'enregistrement sur le public, ainsi que l'évaluation d'une modalité de concertation sociale en Région de Bruxelles-Capitale : la méthode des priorités partagées. L'Institut a également réalisé une évaluation de l'impact de la location de meublés touristiques sur le logement abordable en Région de Bruxelles-Capitale.

De plus, l'IBSA a initié

- › une évaluation de l'impact du télétravail dans la fonction publique bruxelloise afin de déterminer son influence sur l'attractivité de la fonction publique en tant qu'employeur.
- › et une évaluation de l'impact de la réforme des droits d'enregistrements de 2017 sur les finances publiques de la Région bruxelloise

TRAVAUX EN PARTENARIAT

Les travaux de l'IBSA font l'objet d'interactions avec divers comités et Institutions.

À ce titre, la directrice de l'Institut préside et anime le **Comité Technique régional de la Statistique et de l'Analyse (CTRS)**. La mission du CTRS est de coordonner les programmes statistiques et d'analyse des différents services, administrations et institutions publics régionaux. Il s'agit d'un organe de concertation rassemblant les producteurs et utilisateurs bruxellois de statistiques publiques. La composition du CTRS est reprise dans l'Arrêté du 26 novembre 2015.

Aussi, les travaux de l'Institut peuvent s'appuyer sur l'apport scientifique et méthodologique de son **Conseil Scientifique** (Conseil bruxellois de l'évaluation, de la prospective et de la statistique). En 2023, les membres ont été renouvelés par nomination dans un arrêté du Gouvernement bruxellois et un nouveau président a été élu. Les thèmes abordés en 2023 concernent le travail à domicile, les droits d'enregistrement, les hypothèses de fécondité ou encore les temps de trajet des élèves bruxellois.



Benjamin WAYENS

Président du Conseil Scientifique de l'IBSA

Vous êtes le nouveau Président du Conseil scientifique de l'IBSA depuis fin 2023. Quelle vision avez-vous de ce rôle ?

Je vois mon rôle principalement comme une interface entre le monde académique (et aussi un peu la société civile, au travers des multiples partenariats de l'Université)) et l'IBSA. Il s'agit de s'assurer que le monde académique fasse le meilleur usage possible de la richesse des données statistiques, mais aussi que l'IBSA soit en phase avec les besoins des chercheurs. Le Conseil scientifique est aussi là pour aider concrètement les travailleurs de l'IBSA dans leur travail, notamment en les tenant au courant des recherches en cours dans les institutions d'enseignement supérieur ainsi que des demandes en matière de recherche fondamentale ou appliquée. Enfin, et ce n'est probablement pas la partie la plus agréable du job, le Conseil scientifique doit aussi permettre à l'IBSA, dans un contexte budgétaire limité, de déterminer au mieux ses priorités. À côté du rôle d'organisation de débat du président, il a à mes yeux aussi un rôle important en matière de communication, devant contribuer auprès de tous les publics à renforcer la culture statistique. Enfin, dans une Belgique fédérale parfois un peu complexe à organiser au quotidien, le président est probablement parfois amené à contribuer à une forme de « diplomatie scientifique » pour aider à faire avancer certains dossiers.

Qu'apporte le Conseil scientifique à l'IBSA ?

Une des spécificités du Conseil scientifique est que l'on y discute beaucoup de méthodologie, et ce de manière collective et interdisciplinaire. Et les espaces de réflexion de ce type ne sont en fait pas si nombreux que cela. Cela participe à la diffusion de la culture des métadonnées, chère aux instituts statistiques, dans le monde académique. Ces discussions, parfois très en amont, permettent aussi d'aider et conforter les employés de l'IBSA dans leur travail, notamment au travers d'une forme de « peer reviewing » qui se veut bienveillante et constructive. Cela contribue à améliorer la qualité des statistiques produites et la pertinence des publications de l'Institut.

L'IBSA préside également le **Comité-Programme de la Commission Communautaire Commune (COCOM)**, en tant qu'autorité statistique.

Enfin, les intérêts de la Région sont défendus au sein des Institutions fédérales comme l'**Institut Interfédéral de Statistique** ou encore l'**Institut des Comptes Nationaux**.

Des publications en partenariat ont ainsi vu le jour, avec notamment une contribution aux Comptes régionaux en ce qui concerne la « Répartition régionale des importations et exportations belges de biens et services 2018-2021 ».

Au-delà de sa participation aux différentes instances institutionnelles, l'IBSA anime des groupes de travail et séminaires.

En 2023, l'IBSA a organisé un séminaire de travail afin de discuter des enjeux et des méthodes des mesures des accessibilités territoriales. Cela a été l'occasion de présenter les travaux de divers partenaires tels que Bruxelles Mobilité, Bruxelles environnement, l'Observatoire de la Santé du Social de Bruxelles-Capitale, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) ou encore le département Connaissance territoriale de Perspective.



Thomas ERMANS

Expert dans la Cellule Territoire et Population

Thème : Séminaire « Mesure des accessibilités : enjeux et méthodes »

L'IBSA a organisé en 2023 un séminaire au sujet de la mesure des accessibilités. Comment l'idée de ce séminaire « Mesure des accessibilités : enjeux et méthodes » a-t-elle émergé et quel était l'objectif principal de cet événement ?

L'idée a germé lors de discussions informelles avec d'autres collègues de l'IBSA qui étaient confrontés, comme moi, à des interrogations méthodologiques sur la mise en œuvre d'indicateurs d'accessibilité territoriale. Chacun de notre côté nous étions occupés de thématiques diverses (accessibilité régionale en transport public, accessibilité aux espaces verts, accessibilité aux commerces de base), mais nous avons des préoccupations communes, d'ordre pratique et plutôt techniques : quelles sources utiliser ? Quelles méthodes de calcul ? Quels logiciels ? Sachant que d'autres collègues, à Perspective et dans d'autres administrations, connaissaient des problématiques similaires, nous avons pensé que cela vaudrait la peine d'organiser un moment de rencontre pour échanger sur ces questions. Assez rapidement, nous avons opté pour un séminaire d'une matinée, ouvert aux personnes externes, et nous avons mis l'équipe à contribution.

Qu'est-il ressorti de ce séminaire ?

Le séminaire a connu un petit succès de foule, pour un sujet très technique, et le retour globalement enthousiaste des personnes participantes témoigne de l'existence d'une demande pour ce genre d'échange de pratiques autour de cas très concrets. Par rapport à nos objectifs initiaux, les présentations et les discussions en séance ont certainement permis de stabiliser l'éventail des sources, méthodes et outils disponibles et les bonnes pratiques à suivre. Au-delà des échanges techniques, c'était également l'occasion de rencontrer des collègues qui partagent nos thématiques de travail.

L'IBSA PROMEUT LA CONNAISSANCE OBJECTIVE

Une statistique ou une analyse n'a d'utilité que si elle est correctement portée à la connaissance du public. C'est pourquoi l'IBSA accorde un soin particulier à sa communication.

L'Institut est présent sur internet via ibsa.brussels et monitoringdesquartiers.brussels. Il est également actif sur les réseaux sociaux tels que Facebook, et LinkedIn. En outre l'IBSA contribue à la newsletter et au contenu du site internet de l'IIS.

L'IBSA promeut activement ses travaux par communiqué de presse :

- › Cahier n°9 : Quelle est l'influence de l'environnement urbain sur l'équipement automobile en Région bruxelloise ?
- › Mini-Bru 2023 - 07/02/2023
- › Focus de l'IBSA n°57 - La dynamique de l'emploi salarié en Région bruxelloise
- › Focus de l'IBSA n°58 - Baromètre démographique 2022
- › Baromètre conjoncturel de la Région bruxelloise n°38 - Printemps 2023
- › Focus de l'IBSA n°59 - Juin 2023
- › Focus de l'IBSA n°60 - Juillet 2023
- › Focus de l'IBSA n°61 - Décembre 2023

- › Baromètre conjoncturel de la Région bruxelloise n°39 - Automne 2023
- › Panorama socio-économique 2023 de la Région de Bruxelles-Capitale - Décembre 2023
- › Les Évaluations de l'IBSA n°4 - Décembre 2023

Ainsi, ses travaux ont été cités à 117 reprises par les médias en 2023. L'IBSA a par ailleurs participé à différents événements en temps qu'orateur :

- › L'évaluation est-elle utile au mandataire public ? Identification des besoins, des ressources et des usages de l'évaluation - les 06/02 & 22/03, CIMPA ;
- › Les migrations des entreprises à Bruxelles et en Belgique : Quelles entreprises déplacent leurs sièges sociaux ? Quelle est la géographie de ces migrations ? - le 28/03, ULiège
- › Les Bruxellois et le numérique : Publication édition 2023 - le 30/03, GT régional Inclusion numérique ;
- › Spending reviews en Région bruxelloise - les 31/05 & 18/10, Bruxelles Synergie & Brupartners ;
- › Les travailleurs des institutions européennes et internationales : Invisibles dans les statistiques ? - le 20/10, Conseil supérieur de la statistique
- › Evaluation télétravail - 06/10, Comité secteur XVI - Wallonie
- › Migration interrégionales et revenus en RBC - 13/10, Equipe Fediris (Innoviris) - Saint-Louis ;
- › Un aperçu de l'aménagement du territoire en RBC - 23/11, ULiège.



Cécile DEVOS

Cellule Représentation et Communication

Thème : 10 ans des Focus de l'IBSA

Que sont les Focus de l'IBSA et quel public visent-ils ?

Les Focus de l'IBSA sont une série de publications de l'IBSA. Chaque Focus fait le point sur une thématique de travail de l'IBSA. Les grands thèmes et enjeux de l'actualité socio-économique de la Région bruxelloise y sont traités au moyen de textes courts illustrés de graphiques, de tableaux et/ou de cartes. Le public visé par les Focus de l'IBSA est large : il s'étend du citoyen intéressé au politique en passant par les académiques et les institutions et acteurs bruxellois.

En décembre 2023, l'IBSA a fêté les 10 ans des Focus de l'IBSA. Combien en ont été publiés et quels thèmes ont été abordés ?

Le premier Focus de l'IBSA a été publié en décembre 2013. Sa question de recherche concernait l'évolution à moyen terme de l'activité économique et de l'emploi en Région bruxelloise. Depuis, 61 Focus ont été publiés. De nombreuses thématiques traitées par l'Institut ont fait l'objet d'un Focus : enseignement, économie, environnement et énergie, revenus et dépenses des ménages, marché du travail, et bien d'autres... Tous sont disponibles sur le site internet de l'IBSA.

L'IBSA CONSEILLE LES INSTITUTIONS BRUXELLOISES

Introduction

En tant qu'outil d'aide à la décision, les agents de l'IBSA mettent leur expertise à disposition d'autres institutions bruxelloises qu'elles soient régionales ou communautaires. Cela se fait notamment par la réalisation d'avis et d'études ciblées et par la participation active des agents de l'Institut à de nombreux groupes de travail.

Réalisations 2023

En 2023, l'IBSA a poursuivi l'accompagnement de nombreuses institutions bruxelloises ou des institutions dont les analyses portent sur le territoire de la Région dans la réalisation de leurs analyses. L'IBSA a ainsi apporté son soutien actif entre autres à Bruxelles-Environnement, Bruxelles-Logement, Bruxelles-Mobilité, Bruxelles International, Paradigm, Equal. Brussels, Innoviris, différentes directions du SPRB, Bru-partners, la FWB, Statbel, l'Instance Bassin de Bruxelles, la BNB, le BFP, le SPF Emploi...

Dans le cadre de sa mission d'expertise, l'IBSA réalise également des tableaux de bord d'indicateurs contextuels et des notes d'analyse ciblées tel que le tableau de bord du programme opérationnel 2014-2020 du programme FEDER.

Outre les travaux d'évaluation réalisés directement par l'IBSA, l'Institut a apporté son appui méthodologique pour la conception et/ou la réalisation d'évaluations coordonnées par d'autres institutions. L'IBSA a notamment soutenu :

- › la cellule FEDER du SPRB pour le suivi des évaluations menées dans le cadre de la programmation 2014-2020 et dans le cadre du PO 2021-2027 ;
- › le Service École de Perspective pour l'élaboration de l'évaluation des Contrats École et le décrochage scolaire... ;
- › le département Stratégie Territoriale de Perspective pour l'évaluation des contrats de rénovation urbaine.

RESSOURCES

L'ÉQUIPE

L'IBSA est un des quatre départements de Perspective. Sa Directrice est Astrid ROMAIN.

L'équipe pluridisciplinaire de l'IBSA est répartie en cinq cellules :

- › une cellule « Emploi et Économie », sous la responsabilité d'Amynah GANGJI ;
- › une cellule « Territoire et Population », sous la responsabilité de Xavier DEHAIBE ;

- › une cellule « Évaluation des politiques publiques », sous la responsabilité de Sabine CIPRIANO ;
- › une cellule chargée de l'appui méthodologique et statistique ;
- › et une cellule chargée d'organiser la communication.

L'équipe compte 37 personnes au 31 décembre 2023.

L'équipe s'est retrouvée au vert à deux reprises dans l'année : à la Maison Verte et Bleue à Anderlecht et avec l'ensemble des collègues de Perspective à Namur.



Symi NYNS / Olivier POUPAERT

Cellule Territoire et Population

Thème : Interview croisée ancien/nouveau à l'IBSA



Symi, comment se sont passés tes premiers mois à l'IBSA ?

Mes premiers mois à l'IBSA se sont très bien passés. Je n'aurais pas pu rêver meilleur accueil ! Il y a au sein de l'équipe une bienveillance remarquable. Le fait d'arriver durant l'été m'a permis de prendre mes marques en douceur mais aussi, de faciliter mon intégration car j'ai pu faire connaissance petit à petit avec chacun des collègues. De pedigree liégeois, j'en découvre chaque jour un peu plus sur la thématique du logement et ses enjeux pour la Région de Bruxelles-Capitale. Je suis très motivée quant au fait de poursuivre mon évolution dans ce thème. Mon retour concernant ces quelques mois d'expérience à l'IBSA est donc plus que positif !

Olivier, les choses ont-elles changé par rapport à ton arrivée ?

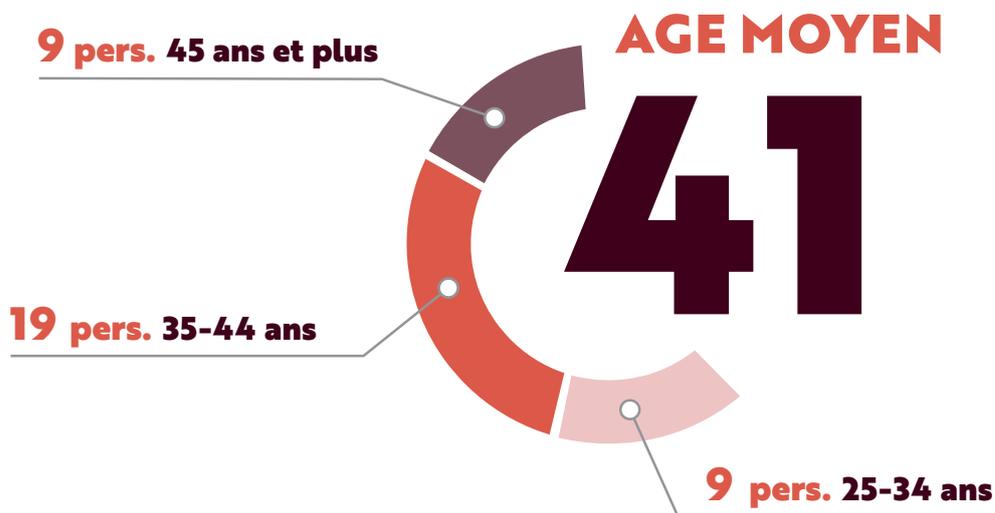
À peu près tout a changé depuis mon arrivée à l'IBSA il y a 17 ans. Les changements institutionnels et particulièrement la 6^{ème} réforme de l'État ont profondément modifié le rôle de l'Institut. Les missions se sont élargies et l'équipe s'est étoffée. Chaque aspect de notre travail a évolué de manière significative. Nos méthodes de collecte, d'analyse et de présentation des données se sont transformées au fil de l'amélioration de nos processus et de l'intégration des nouvelles technologies.

Bref, c'est un travail en constante évolution qui nécessite une certaine capacité d'adaptation.

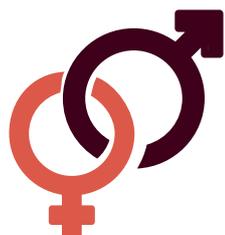
Symi et Olivier, que diriez-vous à une personne qui voudrait travailler à l'IBSA ?

Symi : Pour ma part avec mes quelques mois d'expérience, je répondrais ceci : si vous avez des affinités pour les statistiques et pour les thématiques socio-économiques liées au territoire, et si vous souhaitez vous épanouir professionnellement dans une structure dynamique qui offre un environnement de travail stimulant et gratifiant, foncez !

Olivier : J'ajouterais que c'est un travail d'équipe avant tout. On se met au service d'un collectif...et de la collectivité. De plus, nous avons la chance de travailler dans un cadre agréable au sein d'une équipe pleine de talents. La taille de notre Institut ainsi que son indépendance en font une administration à taille humaine.



19 HOMMES
dont 1 poste d'encadrement



18 FEMMES
dont 3 postes d'encadrement

**NIVEAU UNIVERSITAIRE
OU ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE TYPE LONG**



89%

LE BUDGET DE L'IBSA

Le crédit budgétaire représente une autorisation de dépenser dans les limites spécifiées. Les budgets ajustés intègrent les modifications apportées tout au long de l'année pour s'adapter au mieux aux besoins de l'IBSA. Les engagements correspondent aux montants prévus par honorer les engagements budgétaires de l'IBSA qu'il s'agisse des contrats signés durant l'année en cours ou dans le cadre d'un engagement pluriannuel pris lors d'un exercice budgétaire antérieur. Les liquidations reflètent le montant total des factures devant être réglées au cours de l'année. Le tableau ci-dessous présente le budget voté à l'initial 2023 car aucun ajustement budgétaire n'a eu lieu en 2023.

Ces montants se concentrent exclusivement sur les allocations de base liées à la statistique. En effet, les dépenses liées au personnel et à l'équipement (tel que l'informatique, par exemple) sont incluses dans les autres allocations de base du budget de Perspective.

Budget 2023	Engagement de crédits budgétaires [€]	Liquidation de crédits budgétaires [€]
Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du Secteur privé	509 000	494 000
Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur des administrations publiques	759 000	490 000
Total	1 268 000	984 000

Source : budget de Perspective.

ANNEXES

**ANNEXE 1 : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DU COMITÉ-PROGRAMME
IBSA-COCOM**

ANNEXE 2 : RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

ANNEXE 3 : RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

ANNEXE 4 : PUBLICATIONS RÉALISÉES EN 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DU COMITÉ-PROGRAMME IBSA-COCOM

Selon l'accord de coopération du 21 mars 2019 conclu entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission Communautaire Commune (COCOM), l'IBSA est l'autorité statistique de la COCOM. L'accord de coopération prévoit que le présent rapport d'activités annuel de l'IBSA porte également sur les missions accomplies en vertu de ce même accord (art. 7).

Conformément à l'article 11 de l'accord, un comité-programme a été créé. Ce comité a les missions suivantes :

1. le suivi de la mise en œuvre du programme statistique de la Commission communautaire commune ;
2. la définition des statistiques, études et rapports statistiques dans les matières relevant de la Commission communautaire commune ;
3. l'approbation du programme statistique de la Commission communautaire commune.

Ce comité se compose de représentants de la COCOM, dont l'Observatoire de la Santé et du Social (OBSS) et Iriscare, ainsi que de l'IBSA.

En 2023, le comité-programme s'est réuni le 13 mars, le 6 juin et le 13 novembre avec notamment à l'ordre du jour :

- › le rapport annuel
- › des échanges concernant
- › le programme statistique de la COCOM 2024, approuvé en réunion du 13 novembre 2023
- › La spending review des allocations familiales
- › L'accord cadre « Soutien scientifique »

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Les membres du Conseil scientifique de l'IBSA ont été nommés par l'Arrêté du 4 mai 2023, portant sur la nomination de douze membres du Conseil bruxellois de l'évaluation, de la prospective et de la statistique :

1. Madame Isabelle GODIN, professeure à l'École de la Santé Publique,
2. Madame Lena IMERAJ, professeure à la VUB,
3. Madame Hélène LATZER, professeure à l'Université Saint-Louis,
4. Madame Nathalie VAN DROOGENBROECK, professeure à l'Institut catholique des hautes études commerciales (ICHEC),
5. Monsieur David AUBIN, professeur dans le cadre du Certificat interuniversitaire en évaluation de politiques publiques (ULB, UCL, ULg),
6. Monsieur Patrick DEBOOSERE, professeur à la VUB,
7. Monsieur Koen DECLERCQ, professeur à l'Université Saint-Louis,
8. Monsieur Jean-Michel DECROLY, professeur à l'ULB,
9. Monsieur Xavier MAY, chercheur à l'ULB,
10. Monsieur Maxime PETIT JEAN, professeur dans le cadre du Certificat interuniversitaire en évaluation de politiques publiques (ULB, UCL, ULg),
11. Monsieur Tarik ROUKNY, professeur à la KULeuven campus Brussel,
12. Monsieur Benjamin WAYENS, professeur à l'ULB.

Madame Astrid ROMAIN, directrice de l'IBSA, est membre de droit du Conseil.

Le Conseil scientifique de l'IBSA (nommé légalement Conseil bruxellois de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) s'est réuni à deux reprises en 2023.

Il a notamment apporté son soutien scientifique sur les thématiques suivantes :

- › Télétravail ou travail à domicile ? Des nouveautés dans l'EFT (Enquête sur les forces de travail) ;
- › Les évolutions dans le profil des travailleurs à domicile suite au Covid-19 ;
- › Évaluation des droits d'enregistrement ;
- › L'hypothèse de fécondité en RBC dans les perspectives démographiques ;
- › Quels sont les temps de parcours potentiels des élèves bruxellois-es ? Lancement d'une étude sur l'accessibilité multimodale des déplacements domicile-école.

Il a remis un avis favorable sur le rapport annuel 2022 de l'IBSA.

Sur le plan administratif, il a également procédé à l'élection d'un nouveau Président (Benjamin WAYENS) et entamé les travaux de modification de son Règlement d'Ordre Intérieur.

RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

L'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), autorité statistique de la Région de Bruxelles-Capitale et de la COCOM, a l'obligation de veiller à la protection des données à caractère personnel ou des statistiques confidentielles (statistiques concernant des personnes physiques, des ménages et des entreprises). L'annexe 3 décrit les principales actions menées par l'IBSA en 2023 en matière de sécurité de l'information.

1. L'IBSA a poursuivi l'**inventaire des actifs informationnels** qui sont sous sa responsabilité et a plus spécifiquement :
 - › inventorié les actifs liés à la réception des données, aux flux de traitements des données et au stockage des données ;
 - › déterminé les risques pour chaque actif ;
 - › classifié les risques en fonction de leur criticité et des exigences de sécurité spécifiques établies par la direction de l'Institut ;
 - › et déterminé les propriétaires/responsable de chaque actif.

Le périmètre des actifs ainsi défini, l'IBSA prendra les mesures de mitigation des risques. Il s'agit de mesures techniques et organisationnelles qui ont pour but de minimiser un niveau de risque. Dans le cas présent, il s'agira d'atteindre le niveau de risque que l'IBSA se sera fixé dans son plan de maîtrise des risques (risk treatment plan). La mise en œuvre des mesures de mitigation des risques sera priorisée et séquencée dans le temps au moyen d'un plan annuel de sécurité de l'information. Le premier plan annuel devrait être réalisé en 2024.

2. L'IBSA a également démarré l'**inventaire des politiques de sécurité de l'information** spécifiques à l'Institut qui doivent être rédigées ou mises à jour. Cette mission est menée en collaboration avec l'équipe IT de Perspective. En effet, certaines politiques sont spécifiques à l'IBSA (comme la politique de gestion des accès aux données), d'autres sont transversales et concernent donc l'ensemble de Perspective. Dans ce dernier cas, des points d'attention spécifiques à l'IBSA doivent tout de même être introduits (comme la politique générale de sécurité).
3. Bien que l'IBSA ne soit pas responsable de la gestion des aspects techniques de la sécurité informatique, l'Institut fixe des exigences au gestionnaire de l'infrastructure informatique. Le rôle de l'IBSA, à ce niveau, est donc de **s'assurer que des mesures techniques et organisationnelles** adéquates concernant la sécurité informatique sont rencontrées. En 2023, la direction de l'Institut et son DPO

ont continué de suivre le projet de migration vers Sharepoint coordonné par le gestionnaire de l'infrastructure informatique. Des exigences ont été posées pour s'assurer que des mesures techniques et organisationnelles adéquates soient prises. Par exemple, les données confidentielles stockées sur le serveur sécurisé de l'IBSA y resteront et ne feront pas l'objet d'un transfert vers sharepoint.

4. Quant au **datawarehouse** (DWH) qui entrepose les données statistiques traitées par l'IBSA, l'équipe IT et l'IBSA ont mené une réflexion approfondie sur la solution future de ce DWH. Cette démarche fait suite à l'annonce d'un changement important pour l'outil SAS, pièce importante du DWH de l'IBSA. Les conclusions de cette analyse seront présentées début 2024 à la direction de l'Institut.
5. L'IBSA a commencé la modélisation des principaux **processus d'échange d'information** entre l'IBSA et les autres fournisseurs de données, quel que soit le niveau de pouvoir. Ce travail est effectué en étroite collaboration avec le DPO de l'IBSA. Pour faciliter l'échange d'information entre l'IBSA et les entités bruxelloises, l'Institut a également rédigé un modèle de protocole d'échange d'information entre entités bruxelloises. Ce protocole sécurise juridiquement tout transfert de données et est signé par les responsables de traitement et examiné par les DPO avant tout échange de données confidentielles et/ou à caractère personnel.
6. En ce qui concerne les actions pour **sensibiliser les agents de l'IBSA** à la question de la sécurité de l'information, des sessions spécifiques ont été données à tous les nouveaux agents entrés en service au cours de l'année mais aussi aux membres du service IT. Ceci afin que l'ensemble des gestionnaires de l'infrastructure informatique soit informé des mesures de sécurité spécifiques de l'IBSA.
7. Fin 2023, le **code de conduite de l'IBSA**, qui est une annexe au règlement de travail de Perspective, a en outre été mis à jour. Cette révision vise à y intégrer diverses modifications légales apportées
 - › à loi sur la statistique publique ;
 - › à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;
 - › ou encore à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des secrets d'affaires.

Des sessions d'informations seront organisées en 2024 à destination des agents de l'IBSA par le DPO dès que le règlement de travail aura terminé son processus de validation interne à Perspective.

PUBLICATIONS RÉALISÉES EN 2023

Aperçu conjoncturel (4)

- › Janvier (n°47)
- › Avril (n°48)
- › Juillet (n°49)
- › Octobre (n°50)

Baromètre conjoncturel (2)

- › Printemps 2023 (n°38)
- › Automne 2023 (n°39)

Cahier de l'IBSA (3)

- › Quelle est l'influence de l'environnement urbain sur l'équipement automobile en Région bruxelloise ? (n°9)
- › Comment mener avec succès une *spending review*? (n°10)
- › Les macrozones (n°11)

Évaluations de l'IBSA (1)

- › Évaluation de l'impact de la sensibilisation et des sanctions en matière de propreté dans l'espace public (n°4)

Focus de l'IBSA (6)

- › Bruxelles est-elle une ville verte (n°56)
- › La dynamique de l'emploi salarié en Région bruxelloise (n°57)
- › Baromètre démographique 2022 de la Région Bruxelles-Capitale (n°58)
- › Migrations interrégionales et revenus en Région de Bruxelles-Capitale (n°59)
- › Numérisation de l'économie et de la société : où en est-on en Région de Bruxelles-Capitale ? (n°60)
- › Baromètre démographique 2023 de la Région de Bruxelles-Capitale (n°61)

Mini-Bru (1)

- › Édition 2023

Panorama socio-économique (1)

- › Édition 2023

Perspectives économiques régionales (1)

- › Perspectives économiques régionales 2023-2028

Publications en partenariat (1)

- › Comptes régionaux, Répartition régionale des importations et exportations belges de biens et services 2018-2021

Publications institutionnelles (8)

- › Programme statistique pluriannuel bruxellois 2023-2026
- › Programme statistique annuel de la RBC et de la COCOM 2023
- › Programme statistique intégré de l'IIS 2024
- › Programme statistique annuel de la RBC et de la COCOM 2024
- › Calendrier statistique 2022
- › Rapport annuel de l'IBSA 2022
- › IIS – Newsletter n°4
- › IIS – Newsletter n°5

